

## Séance du 14 Mars 2006

L'an deux mil six le quatorze Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND,

Absents : M. Tanguy MORVAN, Mme Louissette LE ROUX, Mr Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFROY -LE JAN

Procurations : Mme Sylvie GEFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, Mr Michel LE ROY à Mr André RIOU,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Mars 2006

Date de Publication : 16 Mars 2006

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

<b>Objet</b> : Acquisition amiable d'une construction ancienne
--

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un bâtiment jouxtant l'arrière de la Mairie ( ancien four à pain) et propriété de Mr et Mme Michel GEFROY est en mauvais état, et nécessite une restauration, soit cette dernière serait faite par les propriétaires du bâtiment, ou alors, la commune pourrait l'acquérir pour l'intégrer dans son aménagement arrière.

Une estimation a été demandée aux services des domaines, ceux-ci ont évalué cette construction cadastrée AC N° 36 p à la somme de 1500 Euros.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à négocier avec les propriétaires afin d'acquérir ce bâtiment pour la somme estimée de 1500 Euros.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, prend acte de la nécessité de restauration de ce bâtiment, soit par le propriétaire, ou par la commune, pour laquelle le Conseil autorise le Maire à négocier l'acquisition de ce bâtiment, ancien four à pain, sur la base de l'estimation des domaines.